

L'AUDIT GLOBAL DE COPROPRIÉTÉ OU AUDIT GLOBAL PARTAGÉ

ven 09/11/2018 - 09:00

Source Baticopro.com

En copropriété, les travaux demandent l'accord des copropriétaires et, en partie pour cette raison, ne sont pas simple à mettre en place. La création de l'audit global partagé vise à répondre aux besoins des résidents et des copropriétaires. Cette démarche globale vise à faciliter la mise en place des projets de rénovation en copropriété.

L'audit global partagé : définition

L'audit global partagé est un document que réalise un professionnel en se rendant dans la copropriété pour faire un état des lieux du bâtiment et des possibles améliorations à suggérer aux copropriétaires afin d'améliorer le confort des habitations.

Contrairement à d'autres audits, celui-ci prend tout en compte et ne néglige aucun point, afin d'informer l'ensemble des copropriétaires et des résidents sur les problèmes présents et les solutions adéquates à mettre en place. Il s'agit d'une **intervention sur-mesure** qui établit des préconisations justifiées.

L'objectif d'un audit global partagé est de répondre aux enjeux d'une copropriété en permettant d'**améliorer la qualité de vie des résidents** tout en leur assurant de faire des **économies d'énergie au quotidien** et dans la durée. Le troisième et dernier objectif d'un audit global partagé est d'**augmenter la plus-value des biens de l'immeuble**

[Lire la suite sur Baticopro](#)

